



République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D' ARGENT
68160 Sainte-Croix-aux-Mines

Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **12 Avril 2018** à 19 H 30 à la mairie de **Sainte-Marie-aux-Mines**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Claude ABEL, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

Mme Claudine EGERMANN
M. Denis PETIT
M. Pascal FEIL

Les Conseillers de Rombach-le-Franc

M. Jean-Pierre HESTIN
M. Pierre LEISY
M. Patrick FEIL

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Claude SCHMITT
Mme Marie-Christine SALBER
M. Rémy VOINSON
Mme Agnès HENRICHS

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

M. Paul DROUILLON
M. Philippe JAEGI
Mme Florence SAULAS
Mme Bernadette WALLER
Mme Nadège FLORENTZ

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absent excusé ayant donné procuration :

M. Pierrot HESTIN

procuration à M. Denis PETIT

ORDRE DU JOUR

- 324/2018 Adoption du procès-verbal de la séance du 22/3/2018
 - 325/2018 Comptes de gestion 2017 - Budget Général et budgets annexes « Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
 - 326/2018 Compte administratif 2017 – Budget Général et budgets annexes « Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
 - 327/2018 Approbation du Budget Primitif 2018 : Budget Général
 - 328/2018 Taux d'imposition 2018
 - 329/2018 Approbation du Budget Primitif 2018 : Budget annexe « Développement Economique »
 - 330/2018 Approbation du Budget Primitif 2018 : Budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE »
 - 331/2018 Approbation du Budget Primitif 2018 : Budget annexe Ordures Ménagères
 - 332/2018 Crèche Les Lutins – Réfection du sol souple – Demande de subvention
 - 333/2018 Convention CSCVA-CCVA pour le versement de la subvention 2018
 - 334/2018 SPL EVA – DSP « Carrefour Européen du Patchwork (CEP) » et « Modes et Tissus » - Révision des conditions financières d'exécution
 - 335 /2018 Navette des crêtes
 - 336/2018 Clés du Val d'Argent – CIAP – Tarif de location du 2nd étage
 - 337/2018 : Actualisation du plan de financement du projet de réhabilitation et de réaménagement de la Porte d'Alsace à Sainte-Marie-aux-Mines
 - 338/2018 Election du 3^{ème} Vice-Président
- Divers

Monsieur Claude ABEL accueille l'assemblée réunie à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines pour cette réunion du Conseil Communautaire.

Il ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur le Président propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- 337/2018 Actualisation du plan de financement du projet de réhabilitation et de réaménagement de la Porte d'Alsace à Sainte-Marie-aux-Mines

Il propose également de mettre en fin d'ordre du jour l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président passe ensuite au 1^{er} point de l'ordre du jour :

Administration Générale – Finances

Administration Générale

324/2018 Adoption du procès-verbal de la séance du 22/03/2018

Monsieur Claude ABEL rappelle les différents points examinés lors de la séance du 22 mars 2018.

Sans observation sur le procès-verbal M. le Président propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 22/03/2018.
Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Finances

325/2018 Approbation des Comptes de Gestion 2017

Les comptes de gestion (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la structure intercommunale dressés par la Trésorerie, pour l'exercice 2017, présentent des résultats identiques à ceux des comptes administratifs.

Il y aurait donc lieu d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2017 des budgets suivants :

- Budget Général,
- Budget Annexe « Développement Economique » ;
- Budget Annexe « Tellure » ;
- Budget des Ordures Ménagères.

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la Communauté de Communes du Val d'Argent et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par la Trésorerie de Sainte-Marie-aux-Mines, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Finances

326/2018 Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 - Budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères et « Immobilier Parc Minier TELLURE ».

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2017 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Président donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi (voir pages 2 et suivantes).

Le Président ne prenant pas part au vote, il quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne le deuxième vice-président, comme Président de séance.

Le Conseil de Communauté après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2017 du budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères et « Immobilier Parc Minier TELLURE de la structure intercommunale dressé par le Président

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (engagements),

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui seront repris dans chaque section correspondante du budget 2018.

Monsieur le Président quitte la salle avant le vote.

Délibération adoptée par 15 voix pour et une abstention (Mme Nadège FLORENTZ)

Finances

327/2018 Approbation du Budget Primitif 2018 : Budget Général

Le projet de budget général 2018 est proposé en équilibre pour un montant de 7 873 985,04 € dont 7 057 230,78 € en fonctionnement et 816 754,26 € en investissement. Ainsi, le BP 2018 affiche une diminution globale d'environ 12,59% par rapport au BP 2017.

Les dépenses réelles de la section d'investissement prennent en compte :

- Les dépenses d'équipement à hauteur de 62,03%
- le remboursement de la dette à hauteur de 37,23%

L'équilibre de la section d'investissement est assuré principalement par le recours à l'emprunt pour un montant de 221 462,45 €, les subventions pour 187 062,50 €, le FCTVA pour 106 183,63 €, le virement de la section de financement de 5 125,36 € ainsi que les opérations d'ordre pour un montant de 130 453,90 €.

Par ailleurs, la section d'investissement prend en compte un résultat positif de l'exercice 2017 à hauteur de 166 466,42 €.

La section de fonctionnement enregistre, quant à elle, une dépense prévisionnelle en diminution de 0,25%.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- les charges à caractère général 11,67 % ;
- les charges de personnel : 16,79 % ;
- les atténuations de produits : 28,25 % incluant le financement des attributions de compensation ainsi que le versement de la contribution au Fond Péréquation Intercommunal et Communal (estimé à 263 464) ;
- les autres charges de gestion courante : 34,38 % (y compris la délégation de service public et du contrat d'objectif : 1 264 000 € ; les subventions affectées au budget annexe « Parc minier Tellure Immobilier » de 277 000 €, à l'Office de Tourisme de 242 200 € et la SPL EVA de 35 000 € ; SDIS pour 307 943 €, les subventions versées aux associations pour 139 591,45 €, indemnités aux élus, cotisations, formation ,créances éteintes... 68 337 €, redevances pour 2 761 € et les cotisations diverses pour 42 520 €) ;
- les charges financières et exceptionnelles : 1,41 % ;
- les dépenses imprévues : 7,50 %.

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation de 1,77 %.

La fiscalité locale issue de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) représente au BP 2018, la somme de 1 271 106,20 € (42 %) et celle des ménages à hauteur de 1 755 692 (58 %).

- Impôts et Taxes 4 452 785,20 € se décompose de la façon suivante :

T.H.	1 202 016,00 €
TFB	509 063,00 €
TFNB	33 593,00 €
CFE	1 271 106,20 €

TAFB	11 020,00 €
CVAE	804 048,00 €
TASCOM	33 461,00 €
IFER	67 353,00 €
FNGIR	509 125,00 €
Taxes de séjour	12 000,00 €

- Dotations, subventions et participations 1 559 872 € :

DGF	700 671,00 €
Région	15 000,00 €
Département	298 950,00 €
(essentiellement subvention transport scolaire 280 000,00 €)	
Participations CAF (CEJ)	212 000,00 €
DCRTP	267 702,00 €
Etat des allocations compensatrices	65 549,00 €

Les recettes de la section de fonctionnement du BP 2018 (hors reprise des excédents), affiche une hausse cumulée de 112 926,14 € au regard du BP 2017, soit 1,77 %.

En l'état, l'équilibre de la section de fonctionnement du BP 2018 repose intégralement, sur la prise en compte des excédents antérieurs (548 742,46 €).

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget général pour l'exercice 2018 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	810 835,08 €	514 708,58 €
Opération d'ordre	5 919,18 €	135 579,26 €
Excédent d'investissement reporté		166 466,42 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2017	_____	_____

Total des propositions nouvelles votées :	816 754,26 €	816 754,26 €
Reports :	_____	_____

Total général :	816 754,26 €	816 754,26 €
TOTAL GENERAL	816 754,26 €	816 754,26 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	6 921 651,52 €	6 502 569,14 €
Excédent antérieur reporté		548 742,46 €
Opérations d'ordre	<u>135 579,26 €</u>	<u>5 919,18 €</u>
TOTAL GENERAL	7 057 230,78 €	7 057 230,78 €

- Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2017 présentée par Monsieur le Trésorier, DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation du 31 décembre 2017 s'élevant à 548 742,46 € comme suit :
- au financement des mesures d'exploitation (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ») du budget primitif 2018 : 548 742,46 €.

DECIDE :

- la réalisation au cours de l'année 2018 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement sous réserve de l'obtention d'un financement par l'emprunt ;
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;
- l'attribution des subventions nominatives figurant dans le document budgétaire ;
- la reconduction des indemnités de fonction allouées aux membres du Bureau conformément à la décision du Conseil du 14 avril 2014 ;

DECIDE le virement de crédit du budget général vers le budget annexe « Immobilier Parc Minier Tellure » tel que prévu dans le présent budget ;

ADOpte le plan des effectifs du personnel conformément à l'état annexé au document budgétaire ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Délibération adoptée par 12 voix pour, une abstention (Monsieur Patrick FEIL) et 4 voix contre (Mesdames Agnès HENRICHS, Nadège FLORENTZ, Messieurs Jean- Pierre HESTIN et Pierre LEISY)

Madame Agnès HENRICHS estime qu'il y a un problème de méthode, la dernière mouture du budget est arrivée à 16 h 32 ce jour : c'est gênant.

Monsieur le Président répond que le dernier ajustement opéré la veille ne concerne qu'une somme de 36.000 €.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique que l'on a travaillé très tard sur le budget et que la méthode n'est pas la bonne, il aurait fallu aboutir au pacte financier et final dont on parle depuis plusieurs années.

Monsieur le Président indique que l'on ne peut pas faire cela de façon arbitraire et que pour le budget 2018, le bureau s'est donné le mal de regarder ligne par ligne.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique que ce budget 2018 va à l'encontre de la politique culturelle intercommunale (diminution des budgets concernant les animations de la médiathèque et le renouvellement du fonds, augmentation des tarifs de la médiathèque).

Monsieur Jean-Pierre HESTIN ajoute que décider à deux personnes est un peu cavalier vis-à-vis de la commission « Culture » et prévient que si les membres de la commission votent cela il présentera sa démission.

Monsieur le Président répond qu'il est impératif pour la Communauté de Communes du Val d'Argent de faire baisser ses charges : c'est valable pour tout le monde.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN regrette vivement cette baisse arbitraire très tardive et non politiquement étayée.

Monsieur le Président indique que la subvention versée au Centre Socio-Culturel du Val d'Argent diminue de 55.000,00 €.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN ajoute que cela ne représente pas une baisse de 5 %.

Madame Agnès HENRICHES indique que le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent doit disposer d'un « trésor de guerre » car il arrive à gérer financièrement un litige prud'homal.

Madame Marie-Christine SALBER souligne que l'on travaille avec de l'humain : c'est toujours dans ce cas difficile de trancher.

Monsieur Claude SCHMITT indique qu'il faut également voir si le nombre d'encadrants est bien adapté au nombre de personnes bénéficiant d'un service.

Madame Agnès HENRICHES estime qu'il y a un appauvrissement incroyable de la Communauté de Communes du Val d'Argent qui danse sur un volcan. Elle préconise une année blanche et demande quelles seront les marges de manœuvre en 2019 et 2020 : un moment donné la Communauté de Communes du Val d'Argent sera coincée.

Monsieur le Président répond que l'on commence à reconstituer les réserves, un bout de chemin a été fait, mais il ne faut pas s'arrêter.

Monsieur Pascal FEIL estime que la Communauté de Communes du Val d'Argent ne devrait pas faire d'emprunt.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN s'étonne que le budget ne prévoit ni une augmentation du FPIC ni une augmentation de la participation au remboursement de la dette.

Monsieur le Président répond qu'on ne visera jamais juste.

Administration Générale – Finances

Finances

328/2018 Taux d'imposition 2018

Considérant que le budget primitif 2018 est équilibré en ayant recours à un produit d'imposition issu des ressources des taxes ménages et de la cotisation foncière des entreprises d'un montant total de 3 015 778 €, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer des taux d'imposition 2018 identiques à ceux de 2017 pour la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières Bâti et Non Bâti et d'appliquer une augmentation de 1,45% pour la Contribution Foncière des Entreprises.(*)

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

DECIDE d'appliquer pour 2018 les taux figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2018	Taux	Produits avec les bases 2018
Taxe d'Habitation	10 544 000 €	11,40%	1 202 016 €
Taxe Foncière Bâti	11 894 000 €	4,28%	509 063 €
Taxe Foncière Non Bâti	277 400 €	12,11%	33 593 €
Contribution Foncière des Entreprises	4 634 000 €	27,43%	1 271 106 €
TOTAL			3 015 778 €

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

(*) en 2017 le taux de CFE voté était de 25,98% et le produit correspondant de 1 203 913€

Finances

**329/2018 Approbation du Budget Primitif 2018 : Budget annexe
« Développement Economique »**

Le projet de budget général annexe « Développement Economique » s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 358 010,42 € et à hauteur de 2 732 170,22 € à la section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 300 833,49 € dont 33,17% de charges à caractère général, 11,63% en charges de personnel, 5,17% pour perte sur créance, 10,28% de charges financières, 32,43% de charges exceptionnelles et 7,32% de dépenses imprévues. Les dotations aux amortissements représentent 15,97% des dépenses prévisionnelles.

Les recettes de fonctionnement enregistrent un résultat anticipé d'un montant de 228 968,87 €. Ce résultat représente près de 63,96 % des recettes de la section, les autres recettes de fonctionnement proviennent des loyers (120 000 €), des produits des services (remboursement Ordures Ménagères 2 900 €), des produits financiers (205,55 €) et des écritures d'amortissement (5 936 €). Il convient de remarquer que les ventes successives d'immobilier locatif intervenues durant ces dernières années, réduisent fortement le flux des recettes.

Les recettes proviennent à :

- 33,52 % du revenu des immeubles ;
- 0,81 % des produits des services ;
- 0,06 % des produits financiers ;
- 63,96 % de l'excédent antérieur
- 1,65 % de l'amortissement des subventions d'investissement

La section d'investissement, s'équilibre au montant de 2 732 170,22 € et tient compte d'un résultat anticipé d'un montant de + 942 742,46 €. Cet excédent s'explique par la cession du bâtiment « BUDELPACK » au profit de l'entreprise HARTMANN, et au non remboursement des emprunts contractés et avances perçues pour BUDELPACK et GEPROM. Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 480 450,17 € et les opérations d'ordre sont de 5 936 €.

Les autres dépenses inscrites en investissement prévoient la réalisation des projets / travaux suivants :

- le financement des travaux du site MISM pour un montant de 766 272,33 €.
- les travaux dans le cadre de la réhabilitation des immeubles 76/78 rue Wilson à Sainte Marie aux Mines pour un montant 1 079 055,99 €.
- Climatisation et Réfection des sols souples Crèche Inter-entreprise pour un montant de 49 455,63 €.
- Travaux à la Porte d'Alsace pour un montant de 278 000,00 €.
- Réhabilitation des bâtiments Zone d'Activités pour un montant de 30 000,00 €.
- Prêt aux futurs entrepreneurs ou créateurs d'entreprises pour un montant de 40 000 €.
- Barrière levante Baumgartner pour un montant de 3 000,00 €.

Afin de garantir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement les recettes prévisionnelles s'élèvent à un montant de 835 259,59 € en emprunt, un montant de 891 941,80 € de subventions, un montant de 5 083 € en autres immobilisations financières et 57 176,93 € pour les opérations d'ordre

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Développement Economique pour l'exercice 2018 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	1 456 564,34 €	874 699,39 €
Opération d'ordre	5 936,00 €	57 176,93 €
Excédent d'investissement reporté		<u>942 708,90 €</u>
Total des propositions nouvelles votées :	1 462 500,34 €	1 874 585,22 €
Reports :	<u>1 269 669,88 €</u>	<u>857 585,00 €</u>
TOTAL GENERAL	2 732 170,22 €	2 732 170,22 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	300 833,49 €	123 105,55 €
Excédent antérieur reporté		228 968,87 €
Opérations d'ordre	<u>57 176,93 €</u>	<u>5 936,00 €</u>
TOTAL GENERAL	358 010,42 €	358 010,42 €

- Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2017 présentée par Monsieur le Trésorier,
DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation au 31 décembre 2017 s'élevant à 228 968,87 € au financement des mesures d'exploitation (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ») du budget primitif 2018.

DECIDE :

- la réalisation au cours de l'année 2018 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement sous réserve de l'obtention d'un financement par emprunt ;
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Délibération adoptée par 16 voix pour et une contre (Madame Agnès HENRICHES)

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique que le porteur du projet « Porte d'Alsace » crie au secours car il a pris des engagements avec les banques : sa situation financière est difficile et c'est la faute de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN ajoute que le planning est maintenant prévu jusqu'en juillet et la bourse sera passée.

Monsieur le Président répond qu'il y a des contraintes particulières quand il s'agit d'établissements recevant du public. De plus, il ne s'agissait au départ que d'une simple rénovation mais c'est en fait une transformation lourde, avec utilisation du sous-sol, un monte-charge,...

Tous les élus estiment que ce projet est prioritaire par rapport à tout le reste : Monsieur le Président indique qu'il sera lancé dès le feu vert des banques.

DECIDE l'exécution de ce budget ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

331/2018 Approbation du Budget Primitif : Budget Ordures Ménagères

Les dispositions concernant les modalités d'application de la redevance incitative adoptées par le Comité Directeur du SMICTOM et validé par le Conseil de Communauté du 17/12/2009 exonèrent le Conseil du vote de la redevance.

Cependant la Communauté de Communes perçoit la redevance en lieu et place du SMICTOM. Dès lors il convient d'adopter le budget y afférant.

Le budget annexe des Ordures ménagères s'équilibre au montant de 1 116 856,45 €.

Le produit de la redevance a été fixé par la Comité Directeur du SMICTOM à la somme de 981 900 €. Le montant de cette redevance a subi une légère diminution de 1.22 %entre le montant prévu en 2017 et celui de 2018.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2018.

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation au 31 décembre 2017 s'élevant à 124 976,12 € au financement des mesures d'exploitation (compte 110 « Report à nouveau créditeur ») du budget primitif 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

332/2018 Crèche les Lutins – Réfection du sol souple – demande de subvention

M. le Président expose :

Nous venons de voter le budget 2018 de notre collectivité dans lequel sont inscrits les crédits permettant de remplacer le sol souple extérieur de la crèche de Bois l'Abbesse.

Le détail de cette opération est le suivant :

- Réfection du sol souple : **13.632 € HT**
- Remplacement de la palissade en bois qui entoure ce sol : **1.900 €** dont :
 - Matériel : 1.300 € HT
 - Pose : 600 €
(réalisée par les services techniques de la CCVA)

TOTAL : 15 532 €

Cet investissement est susceptible d'être subventionné par la CAF à hauteur de 35%

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

APPROUVE l'investissement cité ci-dessus

PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2018 de la CCVA

SOLLICITE une subvention de la CAF pour cette opération

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Administration Générale – Finances

Finances

333/2018 Convention CSCVA – CCVA pour le versement de la subvention 2018

M. le Président expose :

Nous venons de voter le budget 2018 de notre collectivité dans lequel est inscrit une subvention de 1.264.000 € au bénéfice du Centre Socio-Culturel du Val d'Argent.

Afin de permettre le versement à cette structure la Trésorerie sollicite une convention.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

APPROUVE la convention ci-jointe

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce document.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Finances

334/2018 SPL EVA – DSP « Carrefour Européen du Patchwork (CEP) » et « Modes et Tissus » - Révision des conditions financières d'exécution

M. le Président expose :

L'article 25 de la DSP cité ci-dessus prévoit qu'il pourra être procédé à un réexamen des conditions financières en cas de révision du périmètre de l'exploitation.

A partir de 2018 le CEP et Modes et Tissus seront organisés aux mêmes dates. Bien qu'il s'agisse de 2 manifestations distinctes la mutualisation de différentes phases d'organisation permet d'envisager une réduction de la compensation financière citée à l'article 27 de la DSP.

Le Conseil d'Administration de la SPL, réuni le 5 avril 2018, a approuvé une diminution de cette compensation qui passerait de 70.000€/an à 35.000€/an

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

DECIDE de fixer - à compter de 2018 - la compensation financière versée à la SPL EVA (citée à l'article 27 de la DSP « CEP – Modes et Tissus ») à un montant annuel de 35.000€

Délibération adoptée par 16 voix pour et une abstention (Madame Nadège FLORENTZ)

Madame Nadège FLORENTZ demande quels sont les documents dont disposent les élus dans le cadre du contrôle analogue.

Monsieur le Président répond qu'il y a les délibérations du C.A, de l'A.G., les budgets et l'analyse du commissaire aux comptes. Ces documents sont à la disposition des élus.

Environnement /Paysage & Développement Local

Développement Local et tourisme

335/2018 Navette des Crêtes

La Navette des Crêtes constitue un produit touristique d'ensemble combinant le transport en commun et la découverte du patrimoine des Vosges. Elle vise à développer une offre alternative de découverte du Massif des Vosges, en particulier de la grande crête des Vosges, pour le grand public mais également pour la clientèle touristique locale ou de séjour. Pour cela, les territoires proposent des produits touristiques (balades pédestres, circuits VTT...) aux départs des arrêts de la navette sur la route des crêtes, dans un objectif de commercialisation.

Cette action s'inscrit pleinement dans un programme plus global de valorisation touristique de la route et des sentiers des crêtes animé par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et destiné à créer une richesse économique pour les partenaires touristiques de la crête comme pour les vallées environnantes.

Considérant que cette action contribue au développement du Col des Bagenelles et vient renforcer les projets menés localement, la Communauté de Communes du Val d'Argent souhaite poursuivre son soutien à ce dispositif et s'engage à participer à son évolution sur les années à venir, sous réserve que les conditions financières présentées annuellement soient acceptables.

Pour l'année 2018, la Communauté de Communes est sollicitée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (maitre d'ouvrage de la liaison entre Sainte-Marie-aux-Mines et le Lac Blanc 1200, et de la navette sur la route des crêtes) à hauteur de 3.380 € pour contribuer aux dépenses liées à la Navette.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention et son annexe financière,

APPROUVE la contribution aux dépenses prévues pour la Navette des Crêtes pour un montant total de 3.380 € TTC au titre de l'année 2018,

PROPOSE Monsieur Paul DROUILLON comme élu référent du dossier « Navette des Crêtes ».

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Culture - Patrimoine

336/2018 Clés du Val d'Argent – CIAP – Tarif de location du 2nd étage

M. le Président expose :

Par délibération n° 296/2017, la Communauté de Communes du Val d'Argent a voté l'ensemble des tarifs de service public pour l'année 2018.

Après examen, il est apparu que le tarif de mise à disposition du 2^e étage des Clés du Val d'Argent – CIAP, pour toute manifestation ne présentant pas un intérêt communautaire, est d'environ 25% supérieur par rapport à des salles publiques similaires à louer dans le Val d'Argent.

Dans un souci d'harmonisation des tarifs, il est proposé de fixer la location du 2^e étage des Clés du Val d'Argent – CIAP à 300 € la journée, ménage inclus, avec l'ensemble de son mobilier (table, chaise, fauteuils).

Pour les manifestations présentant un intérêt communautaire, le tarif de 20 € / jour reste inchangé.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré,

APPROUVE le principe de mise à disposition du 2nd étage des Clés du Val d'Argent - CIAP

FIXE pour 2018 le prix de location du 2^e étage des Clés du Val d'Argent – CIAP à 300 € la journée, ménage inclus, avec l'ensemble de son mobilier (table, chaise, fauteuils).

PREND ACTE que ce tarif de location pourra être reconduit ou modifié chaque année, par délibération prise par le Conseil de Communauté.

AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition.

Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Développement Local

337/2018 : Actualisation du plan de financement du projet de réhabilitation et de réaménagement de la Porte d'Alsace à Sainte-Marie-aux-Mines

Lors de sa séance du 25 janvier 2018 (délibération 312/2018), notre Conseil Communautaire a approuvé l'opération de transformation du bâtiment de la Porte d'Alsace à Sainte-Marie-aux-Mines et son inscription au budget 2018 de la collectivité.

Depuis cette date, le plan de financement a pu être actualisé avec la réception des devis pour l'ensemble des travaux nécessaires à la réhabilitation du site. Il est donc proposé au conseil communautaire de l'approuver et d'inscrire ce nouveau montant au budget de la Communauté de communes.

Plan de financement actualisé au 11/04/2018 :

DEPENSES	MONTANT (HT)	RESSOURCES	MONTANT (HT)	%
Bureau de contrôle	3 150,00 €	Aides publiques	166 800,00 €	60%
Coordinateur SPS	1 950,00 €			
Pompe de relevage	6 400,00 €			
Gros œuvre	33 000,00 €	Etat - DETR 2018	55 600,00 €	20%
Electricité	39 000,00 €	Région Grand Est		
Charpente/ couverture	14 500,00 €	Autofinancement	55 600,00 €	20%
Travaux divers	102 000,00 €			
Chauffage/ sanitaires	48 000,00 €			
Peinture	23 00,00 €			
Monte-charges	7 000,00 €			
TOTAL AU 25/01/2018	278 000,00 €		278 000,00 €	100%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement actualisé de l'opération de transformation du bâtiment de la Porte d'Alsace, détaillé ci-dessus.

APPROUVE l'inscription budgétaire du nouveau montant du projet dans la section d'investissement du budget développement économique 2018.

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires financiers pour obtenir des subventions pour ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

338/2018 Election du 3ème Vice-Président

- Candidat :	Paul DROUILLON
- Nombre de membres :	17
- Nombre de votants :	17
- Bulletins blancs :	5
- Bulletins nuls :	3
- Suffrages exprimés :	9
(Majorité absolue = 5 voix)	

Résultat de l'élection au poste de 3ème Vice –Président
Paul DROUILLON : 9 voix

Est élu à la majorité absolue M. Paul DROUILLON

Monsieur Drouillon déclare :

« A terme nous courrons le risque du rattachement du Val d'Argent à Sélestat s'il y a affaiblissement de la CCVA ou si la CCVA ne fonctionne pas correctement,

Ce rattachement pourrait avoir des conséquences catastrophiques à moyen terme: Réduction drastique de l'activité de la médiathèque et du centre socio culturel qui ne seraient plus que des antennes des structures analogues de Sélestat, Risque que les sections d'enseignement général du lycée quittent la vallée et soient transférées à Sélestat. Je rappelle le combat que j'ai mené avec Guy Naudo, les industriels, les parents d'élèves, les syndicats ouvriers, avec le Maire JP Kuhn pour que le lycée général reste à Ste Marie.

Pour ces raisons je déclare être candidat au poste de 3ème VP avec comme mission le Développement Durable, Les énergies renouvelables et la mobilité dé carbonée.

Je regrette que Denis Petit n'ai pas accepté la responsabilité de VP chargé des finances, mais je sais qu'il est d'accord pour animer une commission des finances.

Mon action comme VP sera notamment la mise en œuvre du cadastre solaire, le développement de la ferme de Lièpvre dans sa partie parc du futur, l'engagement de négociations pour que le bassin d'emploi de St Dié ne soit pas obéré par le cout prohibitif du tunnel pour un travailleur du Val d'Argent qui devrait l'utiliser tous les jours,

Je regrette que Rombach ne soit pas représenté, mais je précise que nous avons droit à 4 Vice-Présidents. Si Rombach revenait sur sa décision, on pourrait élire un 4ème Vice-Président, bien sûr à enveloppe indemnitaire constante. »

Madame Agnès HENRICHS indique que Monsieur Paul DROUILLON a brûlé la politesse, en rappelant qu'il y avait deux autres candidats envisagés à la dernière réunion.

Madame Agnès HENRICHS déclare qu'elle n'est pas candidate, étant en désaccord fondamental.

Madame Agnès HENRICHS ajoute :

- Il faut effectivement un 3ème Vice-Président
- Le poids du bourg centre ne doit pas être encore plus important : il serait fâcheux qu'il y ait dans le bureau le Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent et un Vice-Président issus tous les deux du Conseil Municipal de Sainte-Marie-aux-Mines.
- Il serait souhaitable que le maire de Rombach-le-Franc revienne sur sa décision : Rombach-le-Franc doit être représenté au bureau.

Monsieur Drouillon ajoute :

« En réponse à Mme Henrichs je précise que je ne lui ai pas demandé si elle était candidate, car elle a voté contre le budget.

Quant à l'hégémonie de Ste marie, la répartition 6 4 4 3 alors qu'elle aurait pu être 8 4 4 1, montre que c'est un faux procès et qu'avec 4 Vice-Présidents, il y a forcément une commune qui a 2 VP ou le Pdt et 1 VP »

Madame Agnès HENRICHS estime que cependant il n'y a plus de grands enjeux, le mandat touchant bientôt à sa fin.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique qu'il avait convoqué une réunion spéciale de la commission culture après sa démission de son poste de Vice-Président et qu'une unanimité s'était dégagée pour qu'il reste Président de la Commission. Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique qu'il a accepté de continuer, mais c'est une situation provisoire.

POINTS DIVERS

A. FONCTIONNEMENT DE LA CCVA

Madame Nadège FLORENTZ indique qu'elle est dérangée par ce fonctionnement : on ne travaille pas assez en amont et ce budget donne l'impression d'une épicerie, cela fait deux ans que l'on ne parle plus de la charte.

Monsieur le Président répond que les sujets difficiles sont partagés largement.

B. MIGRANTS

Monsieur Jean-Pierre HESTIN rappelle que la Communauté de Communes du Val d'Argent donne une subvention aux Restos du Cœur, alors que les repas devraient être pris en charge par le Centre d'Accueil et d'Orientation.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN ajoute que cette question des migrants n'est pas anodine.

Monsieur le Président répond qu'une réunion aura lieu sur ce sujet entre les quatre communes et Les Tournesols.

Madame Agnès HENRICHS tient à remercier Monsieur Jean-Pierre HESTIN d'avoir soulevé cette importante question : depuis plusieurs mois, elle se demandait quand ce mot de migrants allait être prononcé à la Communauté de Communes du Val d'Argent.

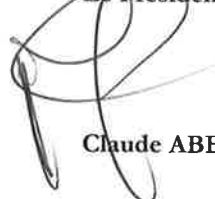
Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 H 45.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN

Le Président,



Claude ABEL